



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Modalités de remboursement des droits d'inscription de l'activité
ANIOS**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Le dispositif ANIOS (Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportives) propose aux jeunes Niortais de s'initier à de nombreux sports pendant l'année scolaire. Les activités sont menées par les associations sportives dans le respect de la réglementation de leur fédération.

Il fonctionne par le biais d'une régie municipale de recette. Les enfants y sont inscrits sur la base d'une tarification fixée en fonction du quotient familial des parents. Néanmoins, il n'est pas prévu de rembourser les frais d'inscription.

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de remboursement de ces frais.

Compte tenu de la tarification qui va de 4,89 € à 29,33 € et compte tenu de la durée variable des activités (trimestre, semestre ou année sportive), il n'est pas possible de faire un remboursement à la séance. Aussi, ce remboursement s'effectuera selon les cas suivants :

- Annulation ou modification d'une activité :

Le remboursement intégral de ces frais aura lieu si au moins 50 % de chaque activité à laquelle l'enfant s'est inscrit n'ont pas pu être assurés.

- Empêchement médical de longue durée de l'enfant sur présentation d'un certificat médical :

Le remboursement intégral de ces frais aura lieu si, pour une raison médicale, l'enfant n'a pas pu effectuer au moins 50 % de chaque activité à laquelle il s'est inscrit.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le remboursement de l'activité ANIOS selon les modalités suivantes :

Annulation ou modification d'une activité :

Le remboursement intégral de ces frais aura lieu si au moins 50 % de chaque activité à laquelle l'enfant s'est inscrit n'ont pas pu être assurés.

Empêchement médical de longue durée de l'enfant sur présentation d'un certificat médical :

Le remboursement intégral de ces frais aura lieu si, pour une raison médicale, l'enfant n'a pas pu effectuer au moins 50 % de chaque activité à laquelle il s'est inscrit.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
La Première Adjointe

Françoise BILLY